

Mardi 28 mai 2019

**Le « FISC Santé »
un nouveau fonds de concours pour l'implantation des maisons de
santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et
ambulatoires du territoire métropolitain**

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner les communes en matière de santé. Le conseil métropolitain a adopté hier soir la création d'un nouveau fonds de concours dénommé Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires, dit « FISC Santé » ouvert aux 71 communes de la Métropole. Ce fonds sera doté de 1,2 millions d'euros pour la période 2019-2022. Il permettra le financement des opérations ayant pour objet la construction et la réhabilitation de tout bâtiment sous maîtrise d'ouvrage d'une commune. Le FSIC Santé s'élèvera à 15% du montant total des dépenses éligibles, dans la limite de 300 000€, accompagné d'une étude de faisabilité réalisée par un cabinet indépendant et un projet territorial de santé établi par les professionnels de santé concernés par le projet. Il est cumulable avec d'autres subventions comme le FSIC ou le fonds d'aide aux petites communes.

La création de ce nouveau fonds fait suite à la réflexion engagée depuis 2018 par la Métropole sur la densité et l'accès à l'offre de soins sur son territoire, à l'échelle communale. Une analyse, établie à partir des données fournies par l'Agence Régionale de Santé Normandie (ARS) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), a permis d'identifier sept communes prioritaires dont l'offre de soins de premier recours est inférieure à la moyenne métropolitaine. Il s'agit des villes de Cléon, Elbeuf-sur-Seine, Le Houllme, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Oissel et Petit-Couronne.